

*

* *

La Mission d'information a examiné le présent rapport au cours de sa séance du mardi 11 avril 2006 et l'a adopté.

Elle a ensuite décidé qu'il serait remis à M. le Président de l'Assemblée nationale afin d'être imprimé et distribué, conformément aux dispositions de l'article 143 du Règlement de l'Assemblée nationale.

*

* *

CONTRIBUTIONS

CONTRIBUTION DU GROUPE SOCIALISTE

Le premier apport de cette mission est selon nous d'avoir pu partager collectivement un diagnostic, tous groupes politiques confondus. Au cours de ces 6 mois, un vrai travail de compréhension, de vrais échanges ont eu lieu qui permettent de dresser un constat unanime : l'activité humaine est à l'origine du réchauffement climatique observé depuis un siècle. Le réchauffement climatique constitue une menace évidente pour la planète, certainement le défi majeur de ce siècle. Il y a une urgence vitale à agir vite et fort. Or, si les experts de toute la planète partagent unanimement cette analyse, force est de constater que la prise de conscience politique et citoyenne n'est pas à la hauteur des enjeux.

Aussi nous partageons pleinement l'objectif de ce rapport à savoir une réduction de 25% des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020, en cohérence avec l'objectif d'une baisse de 80% d'ici 2050.

Parce que nous partageons cet objectif, nous jugeons primordial de donner un signe fort en direction de l'opinion publique. Nous sommes favorable à ce rapport car nous estimons qu'une mobilisation de tous, de chaque personne, de toutes les collectivités est nécessaire pour réaliser cet objectif.

Nous avons élaboré un certain nombre de propositions à l'issue de nos auditions et de nos déplacements. Reste aujourd'hui à les hiérarchiser et à montrer la volonté politique de les mettre en œuvre. Or nous sommes dubitatifs devant l'action gouvernementale qui ne permet pas de relever le défi du réchauffement climatique. Certes, la France a, à ce jour, stabilisé les émissions de gaz à effet de serre grâce aux efforts accomplis ces dernières années dans le secteur industriel. Mais nous nous inquiétons de l'augmentation de ces émissions dans le domaine des transports et du logement.

Nous déplorons que les propositions allant dans ce sens n'aient pas été prises en considération, notamment lors du récent débat sur la loi portant engagement national pour le logement. Nous regrettons aussi que la majorité parlementaire ait fragilisé la filière éolienne (loi sur l'énergie).

Pour notre part, nous pressentons que la prise en compte du changement climatique dans l'ensemble des politiques sectorielles nous incitera à repenser notre modèle de développement.

Le changement climatique peut être porteur d'un changement de société.

Un développement local et durable peut émerger :

- Si l'on favorise la production autonome et décentralisée de l'énergie en s'appuyant sur les énergies renouvelables.
- Par ailleurs, le renchérissement des coûts des transports basés sur le pétrole remettra en cause l'étalement urbain et favorisera des échanges (et donc des productions) plus régionaux.

Un développement plus solidaire peut émerger à l'échelle de la planète sous l'effet des mécanismes de développement propres (MDP) comme en France, par des mécanismes de compensation entre les territoires.

Ce rapport trace donc des pistes.

Celles-ci nécessitent d'être prises en compte d'abord par les politiques ; il ne doit pas s'agir de vœux pieux, mais d'actes. Elles nécessitent aussi d'être prises en compte par les citoyens, elles appellent de profonds changements de comportement. Le débat public est le premier outil de ce changement.

CONTRIBUTION DU GROUPE COMMUNISTE ET REPUBLICAIN

André CHASSAIGNE / Jean-Claude SANDRIER, membres de la Mission

Un consensus très large se dégage aujourd'hui sur la gravité des questions posées par le phénomène de réchauffement climatique et sur la nécessité de prendre des mesures urgentes pour parvenir à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

La mission d'information constituée par l'Assemblée nationale a permis, à travers la collecte d'une masse d'informations scientifiques essentielles, de dresser un constat sans concession, de pointer avec rigueur la nature des enjeux et de mettre en relief la gravité de la situation et l'urgence d'agir. En cela, son travail a été très utile.

Mais si nul ne conteste aujourd'hui la réalité des risques que fait peser l'effet de serre pour l'avenir de la planète, force est de constater que des divergences demeurent, tant sur la détermination des responsabilités et les raisons du manque de volonté politique que sur les solutions à mettre en oeuvre.

Le présent rapport part d'une acceptation du système de production libéral avec, en conséquence, des propositions qui épargnent les responsabilités de ce système.

Or, on ne peut aujourd'hui prétendre s'intéresser sérieusement aux moyens de garantir un développement durable sans, dans le même temps, remettre en cause les mécanismes économiques qui y font obstacle, sans inverser l'ordre dominant des valeurs économiques pour placer l'homme et son environnement au cœur des priorités de l'action politique.

On ne peut se contenter de stigmatiser des « techniques aveugles », comme le fait le rapport, là où il est visiblement question de mécanismes économiques, dominés par l'exigence de rendements financiers à court terme.

On ne peut affirmer, dès l'introduction, comme le fait encore le rapport, que « les entreprises ont déjà fait une partie du chemin » et qu'en conséquence « le curseur doit se déplacer » alors que les efforts que doivent consentir notre industrie sont encore nombreux et constituent à l'évidence une priorité.

On ne peut enfin prétendre défendre le principe d'une taxe de la filière carbone, d'un côté, et affirmer contradictoirement que ces mesures doivent être « compatibles avec les principes de l'OMC » car il y a là une forte contradiction.

Le déploiement hégémonique de l'économie de marché, son cortège de conduites prédatrices pour les hommes et l'environnement, la recherche de la seule rentabilité financière des investissements, sont des modes de fonctionnement clairement incompatibles avec la poursuite des objectifs de préservation de l'environnement, comme d'ailleurs de justice sociale.

En se refusant à aborder ces questions pourtant décisives, le présent rapport s'en tient à la formulation de propositions dont beaucoup sont intéressantes, mais dont les effets resteront nécessairement limités s'ils ne laissent place à l'affirmation d'une plus grande volonté politique et à la mise en cause de la course aux rendements effrénés.

Définir de nouvelles politiques industrielles, fixer des objectifs écologiques à la production, investir de façon massive dans la recherche, fournir un effort inédit pour développer les alternatives au transport routier et pour l'habitat, etc. Tels sont aujourd'hui, les principaux axes qui doivent guider la définition d'une politique environnementale qui, pour être efficace, ne peut être que fondée sur une véritable maîtrise publique.

Les députés communistes proposent à cet égard un certain nombre de pistes, pour lesquelles il convient de changer d'échelle dans l'engagement politique, financier, fiscal et industriel :

La première porte sur le développement de l'intermodalité des transports. En France, les poids lourds consomment aujourd'hui 80% de l'énergie assurant le transport des marchandises contre 58% il y a vingt ans. Sur la même période, la part du transport ferroviaire de marchandise s'est érodée de 14 points, tandis que le transport fluvial reste marginal, avec un petit 2%. Inverser cette tendance supposerait d'accorder la priorité à la mise en œuvre d'un véritable plan national et européen de développement du fret ferroviaire et des plateformes multimodales. Nous sommes encore très loin du compte, et la libéralisation du secteur des transports a de quoi légitimement inquiéter.

La seconde porte sur la fiscalité. Les mesures actuellement préconisées par le Gouvernement apparaissent assez cosmétiques. La première exigence est d'une plus grande cohérence de la politique fiscale et budgétaire de l'Etat. Comment en effet prétendre donner la priorité à l'environnement quand le budget du ministère concerné ne cesse de diminuer ? Que dire des taxes sur les produits polluants qui sont de fait aujourd'hui les moins taxés, de sorte que l'Etat subventionne 6 fois plus l'effet de serre qu'il ne contribue à le réduire ? Il y a nécessité, on le voit, d'engager à l'échelle nationale et européenne une véritable réflexion d'ensemble sur la fiscalité environnementale avec d'autres ambitions que de simples mesures d'affichage médiatique. Une taxation des profits pétroliers pourrait par exemple permettre d'abonder un Fonds national de lutte contre la pollution et d'amplifier la recherche dans les domaines des économies d'énergie ou et du développement de énergies alternatives.

Concernant le domaine de l'habitat, il y a là aussi nécessité de mettre en œuvre des mesures fortes, s'agissant aussi bien du parc privé que public. Il y a en particulier nécessité de permettre aux collectivités locales de jouer pleinement leur rôle, en leur allouant les moyens nécessaires à la conduite des opérations de rénovation énergétique mais aussi les moyens légaux de soumettre les permis de construire à des critères de performance énergétique. Mais là aussi, plutôt que de faire peser des charges nouvelles sur des locataires aux revenus souvent faibles, il convient de mobiliser les organismes financiers et les grandes entreprises du bâtiment pour que ceux-ci s'engagent véritablement à développer les programmes de construction à haute performance énergétique.

Sur la politique agricole, enfin, il est plus que jamais indispensable d'en finir avec une agriculture qui intensifie sa dimension productiviste entraînant notamment l'utilisation massive de pesticides, l'importation colossale de denrées agricoles comme le soja et le développement de circuits de consommation très longue distance. Il est urgent d'encourager une agriculture plus raisonnée, axée sur la polyculture, à taille humaine, limitant les intrants et organisant un écoulement des produits en filière courte avec une alimentation de proximité.

Nous connaissons et allons vivre une révolution écologique, qui sera en même temps et nécessairement sociale. On ne pourra s'engager dans la voie d'un développement soutenable et durable sans rompre avec la logique libérale.

Les questions soulevées au plan social et environnemental invitent à concevoir un nouveau type de développement, une nouvelle organisation sociale et économique, de définir de nouvelles finalités autour de trois principes essentiels : la solidarité, la durabilité, la sociabilité.

CONTRIBUTION DE M. MICHEL DESTOT, MEMBRE DE LA MISSION

La réduction des émissions de CO₂ et la lutte contre le réchauffement climatique constituent actuellement des défis non seulement technologiques, mais également économiques, qui nécessitent la mise en activité de tous les leviers énergétiques. La maîtrise durable de ces émissions ne peut pas résulter de la mise en place d'une technologie unique, mais nécessite un ensemble de réformes et de moyens à déployer le plus rapidement possible.

Une politique globale doit inclure à la fois la maîtrise des émissions liées aux énergies fossiles, mais également une promotion des énergies sans carbone. Des opportunités de progrès, compatibles avec la croissance économiques existent et nécessitent une action urgente à la fois sur les plans national, européen et international.

Sur le plan national, de nouvelles sources de financement public doivent rapidement être mises en place, comme pourrait l'être la création d'un fonds alimenté par la ponction de quelques centimes sur la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP). Une partie de cette taxe, rapportant près de 24 milliards d'euros chaque année à l'Etat, pourrait donc servir à développer des transports collectifs urbains durables et servir d'outil financier dans la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre.

Sur le plan européen, des réformes en matière énergétique doivent contribuer à construire un modèle économique et social européen fondé sur la connaissance et le progrès. Ainsi, l'une des particularités de l'Union européenne doit être une le développement d'une recherche coordonnée et ambitieuse sur les énergies nouvelles, renouvelables et durables. Cette recherche européenne doit être une avant-garde permettant de bâtir des alternatives énergétiques pour l'avenir de la planète.

Enfin, une action globale doit également émerger afin de réunir un consensus international sur l'importance de l'énergie dans la lutte contre le réchauffement climatique. Le renforcement de l'action de lutte contre le changement climatique au niveau international va de pair avec la mise en place d'une véritable Organisation Mondiale de l'Environnement, dotée d'un pouvoir d'arbitrage lui donnant une influence important. En attendant, cette mise en place, il faut dès à présent intégrer le climat dans les politiques d'investissement des institutions financières internationales (en particulier de la Banque mondiale), mais aussi dans les décisions de l'Organisation Mondiale du Commerce. On pourrait ainsi songer à un « critère climatique », qui reviendrait à encourager les politiques énergétiques durables des Etats sur des fondements environnementaux. La détermination rapide d'objectifs clairs et l'allocation de moyens importants pour la lutte contre le changement climatique exige d'intégrer la dimension climatique à tous les niveaux comme une priorité.

CONTRIBUTION DE MME MARTINE BILLARD, MEMBRE DE LA MISSION

Je ne peux que me féliciter de la mise en place de cette mission. C'est encourageant dans la mesure où la représentation nationale s'est saisie d'une question que les écologistes soulèvent depuis maintenant plus de trois décennies. Certes, du temps a été perdu mais aujourd'hui ce rapport montre qu'un large accord sur le diagnostic peut se faire. Il est maintenant de la responsabilité des membres de la Mission de convaincre l'ensemble de leurs collègues sur le bien-fondé de ce diagnostic.

Ainsi, plusieurs remarques du rapport dressé par la Mission sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) peuvent être partagées :

« Cette dimension fatale qui accompagne l'effet de serre nous permet de réécrire toutes nos politiques publiques » [...]

« La lutte contre le réchauffement climatique devra structurer l'ensemble de nos politiques et de nos interventions publiques ».

Les diverses auditions ont dressé un certain nombre de propositions dont certaines sont reprises dans les axes prioritaires et propositions formulés par la Mission.

Nombre de ces propositions sont intéressantes, mais pour réduire nos émissions de GES en les divisant par 4, elles ne sont pas suffisantes, notamment dans les transports où les émissions globales de GES continuent à augmenter régulièrement, malgré les progrès technologiques enregistrés. Il fallait passer à une phase d'arrêt des constructions d'autoroutes et de nouveaux aéroports. Sur l'agriculture, les propositions sur les engrais se limitent à développer la recherche pour des « engrais propres », alors qu'il y a urgence à réduire leur utilisation. De même, l'urbanisme actuel favorise l'étalement urbain et donc celui de l'usage du mode de transport individuel source importante de GES. Cette dimension n'est pas abordée.

Un autre regret porte sur la dimension hexagonale du rapport qui laisse de côté les conséquences du réchauffement climatique dans les DOM-TOM.

Malheureusement, la difficulté de la Mission à proposer des mesures de restriction ou d'obligation au profit de l'intérêt général risque de limiter les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs fixés. Nous en restons à une suite de mesures, certes intéressantes, mais qui ne remettent pas en cause les fondements mêmes du changement climatique, à savoir nos modes économiques de production et de consommation fondés sur le productivisme. Ces mesures ne sont pas à la hauteur de l'urgence, il est malheureusement trop tard pour en rester à des réponses parcellaires.

Martine Billard s'abstient, au nom des députés Verts, sur le Rapport de la Mission.

N° 3021 - Rapport fait au nom de la mission d'information sur l'effet de serre par M. Jean-Yves Le Déaut, Président, et Mme Nathalie Kosciusko-Morizet, rapporteure députés, tome 1 - rapport